



Réf. Farde e-Assemblées : 2259627

N° OJ : 145

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Subside Sport 2019.- Cotisation de membre à l'asbl "Panathlon Wallonie-Bruxelles".- Montant : 1.890,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu les crédits disponibles sur l'article 76410/33201 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside de 1.890,00 EUR sur l'article 76410/33201 du budget ordinaire 2019 au Panathlon Wallonie-Bruxelles ASBL, au titre de cotisation de membre.

Article 2 : La dépense sera engagée sur l'article 76410/33201 du budget ordinaire 2019.

Annexes :